

# Prim' o vélo



**La prime aux vélos de la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais est une aide financière de 200€ par foyer pour l'achat d'un vélo neuf classique ou à assistance électrique. Cette aide sera attribuée dans la limite de 50 foyers, sans conditions de ressources, sur l'ensemble du territoire pour l'année 2022.**

## Conditions d'attribution :

### *Les vélos éligibles pour cette aide :*

Tous les types de vélos neufs d'une valeur de 200€ et plus sont éligibles : VTT, VTC, vélos de route, vélos cargo, vélos pliants, avec assistance électrique ou pas. Il est à noter que cette aide est cumulable avec celle de l'état dans certaines conditions que vous pouvez retrouver sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475>

### *Les pièces à joindre obligatoirement à votre demande :*

1. Un justificatif de domicile de moins de trois mois : vous devez être domicilié.e au sein de la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais
2. La copie d'une pièce d'identité : vous devez être majeur.e
3. Un relevé d'identité bancaire.
4. La copie de la facture d'achat du vélo à votre nom de moins de 6 mois à partir du 11/02/2022 (exemple : si j'ai acheté mon vélo le 14 février, je dois déposer mon dossier avant le 13/08/2022. Au-delà de cette date, mon dossier ne sera plus recevable)

**ATTENTION : L'AIDE NE SERA ATTRIBUÉE QU'UNE SEULE FOIS PAR FOYER !**

## **Vous pouvez adresser votre demande**

par mail à [contact@grand-st-emilionnais.org](mailto:contact@grand-st-emilionnais.org) ou [mfeld@grand-st-emilionnais.org](mailto:mfeld@grand-st-emilionnais.org)  
par courrier à M. le Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais // 2 Darthus 33330 Vignonet



  
Communauté de Communes  
du Grand Saint-Emilionnais

*Cultiver l'exception !*

## Modalités et délais de paiement :

1. A réception des documents, leur validité vous sera notifiée **dans un délai de 15 jours maximum**. Les données nécessaires aux paiements seront compilées, transférées au service comptabilité puis à la trésorerie.
2. Les dossiers seront traités **par ordre d'arrivée dans la limite de 50 dossiers d'ici le 31/12/2022**. Si le nombre maximum de dossiers est atteint avant cette date, votre demande ne sera plus recevable.
3. Le paiement se fera par mandat administratif avec lequel **un justificatif de paiement vous sera délivré** pour avoir accès aux aides de l'Etat
4. Si le dossier n'est pas complet et/ou les pièces non valides, **l'éligibilité à la prime aux vélos ne sera pas retenue**.

**Nom** \_\_\_\_\_

**Prénom** \_\_\_\_\_

**Adresse postale** \_\_\_\_\_

**Téléphone** \_\_\_\_\_

A des fins d'étude statistiques sur le profil des requérant.e.s, nous vous remercions de bien vouloir renseigner la déclaration ci-dessous.

Je déclare sur l'honneur que les ressources annuelles de mon foyer se situent :

En dessous ou égales à 15 000€

Entre 15 000€ et 25 000€

Entre 25 000€ et 35 000€

Entre 35 000€ et 45 000€

Entre 45 000€ et 55 000€

Plus de 55 000€

